

Extraits choisis du discours du Président Yannick Collen à l'occasion de l'Assemblée Générale du 18 avril 2014

Le syndicalisme :

« Il y a 2 façons de voir le syndicalisme :

La 1^{ère}, qui se répand sinueusement, consiste à être contre tout, à critiquer tout, à s'insurger contre tout. Tenir le discours que tout le monde veut entendre et promettre monts et merveilles!

C'est ce qu'on appelle le poujadisme, le populisme aussi et cela marche bien ! Pas la peine d'analyser, mais affirmer, pas la peine de discuter, mais imposer !

Vous aurez compris que ce n'est pas ma vision de la mission que vous m'avez confiée.

Je ne suis pas là pour vous mentir mais pour affronter avec vous les réalités et tout mettre en œuvre pour que cette réalité ne pâtisse pas à votre entreprise.

Ma conception, c'est de défendre la profession en étant responsable, en respectant les valeurs républicaines, en écoutant, en négociant.

Alors, le syndicalisme devient celui des petits pas qui ne se voient pas, mais qui finissent par aboutir, par construire, à force de conviction.

C'est plus difficile, car il s'agit d'avoir un langage de vérité, de savoir écouter pour comprendre, de dialoguer pour persuader, d'être persévérant pour aboutir.

Pour ces détracteurs, c'est une marque de faiblesse ; pour moi, c'est une force de tous les instants qui demande de la conviction et de la patience... »

« Je l'ai dit, je vous le dis et je le redirai nous nous devons plus que jamais d'être unis. »

« La CSD représente environ 70% de la profession.

N'en déplaise aux colporteurs de mauvaises nouvelles, la CSD maintient le cap. »

La lutte contre le travail illégal :

« Concernant la lutte contre le travail illégal désignée par mon prédécesseur comme action prioritaire.

Nous avons obtenu en novembre dernier une 1^{ère} table ronde réunissant tous les acteurs de la Profession, mais depuis, plus rien! L'Etat s'est contenté d'acter la volonté des partenaires sociaux de lutter contre ce fléau, sans apporter le moindre soutien...

Du coup, nous avons décidé de renforcer notre action en dédiant un permanant à cette action pendant 4 mois, avant de faire un 1^{er} bilan. Il a en charge de pister les voyous et de suivre les procédures de « A à Z ».

Nous travaillons avec Maitre Hontas, spécialisé sur ces questions, nous faisons appel chaque fois que nécessaire à un huissier pour obtenir les preuves qui nous font souvent défaut et saisissons les tribunaux dès que nous avons matière pour agir.

Ces actions, que nous menons seuls quand d'autres se contentent de crier au loup, demandent beaucoup de temps, beaucoup d'argent et une mobilisation de tous, car nous ne pouvons rien faire sans vous, qui sur le terrain, constatent les actes illégaux. »

Les Pages Jaunes :

« Nous avons également agi auprès des Pages Jaunes.

Sur ce dossier, il convient de souligner que toute la Profession s'est retrouvée en rang serré, tous les groupements commerciaux ont accompagnés l'action de la CSD.

La proposition des Pages Jaunes, consistant à faire figurer sous la rubrique « déménageur » uniquement des déménageurs professionnels, mais en créant une autre rubrique « déménagement : autres solutions » a été rejetée par le Comité de Direction, estimant que cette dernière rubrique « fourre-tout » continuera à porter préjudice à la Profession. »

La formation:

« Vous avez entre vos mains une clé USB offerte par l'AFT, dans laquelle vous retrouverez toutes les formations relatives au déménagement, mais aussi le clip métier que vous pouvez utiliser pour votre site internet.

Un clip à destination des jeunes, moderne et valorisant pour nos métiers, qui pâtissent encore d'une mauvaise image, ce qui freine nos capacités de recrutement. »

La sensibilisation des acheteurs :

« La CSD collabore désormais avec le SNPRM, syndicat de la relocation et le CDAF, association des acheteurs de France, pour expliquer nos métiers, rendre nos entreprises incontournables quel que soit le marché!

Nous avons choisi la voie du dialogue et c'est donc en partenaire que nous allons, Demenagement, Relocation et acheteurs établir un guide de bonnes pratiques dans l'intérêt de tous. »

La taxe poids lourds:

« Il me faut bien sur évoquer le dossier de la taxe poids lourds, qu'on pourrait surnommer « l'Arlésienne » ...

Le dossier, certains l'ont découvert en 2013, il date de 2006...

La répercussion critiquée, souvent par méconnaissance du système, a été obtenue à la force du poignet et de façon quasi inespérée, principalement par la FNTR, mais aussi par votre syndicat, qui a veillé à ce que le déménagement ne soit pas oublié.

Le principe retenu pour notre profession est certes insatisfaisant et c'est pourquoi, lors de notre audition par la mission parlementaire, nous avons semble t'-il, été écouté et pourrions obtenir à ce que la répercussion porte sur 80% du prix !

Maintenant, il n'en demeure pas moins que la nomination de Ségolène Royal au poste de ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, avec le maintien de Frédéric Cuviller en tant que secrétaire d'Etat chargé du Transport, ne permettent pas une visibilité sur le dossier dont nous aurions pourtant bien besoin.

A peine deux jours après sa nomination, Ségolène Royal propose une mise à plat de l'écotaxe et Cuvillier de répondre « ça veut dire quoi ? ». A la veille du rapport que la mission parlementaire doit rendre ?... »

Alors, enterrement de l'écotaxe ou invention prochaine d'un nouveau dispositif, dont les transporteurs pourraient être les grands perdants ?

La France peut-elle se permettre une ardoise de plusieurs milliards?

En tous les cas, à moins d'être grand clerc, nul ne sait à ce jour ce qui va advenir de l'écotaxe! Le brouillard dans lequel sont laissés les chefs d'entreprise n'est pas favorable à la stabilité fiscale dont nous avons tant besoin et à la visibilité économique, si fondamentale à une bonne gestion d'entreprise. »

Vers une confédération :

« Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, une loi impose désormais aux syndicats patronaux un effectif adhérent d'au minimum 8% du nombre total d'adhérents à une organisation professionnelle de la branche. »

« Etre reconnu représentatif est important si on veut continuer à influencer les décisions concernant notre métier, à commencer dans les négociations collectives dont les salaires, mais dans tous les domaines, comme ceux que je viens de vous exposer dans mon rapport moral : formation, économie, etc...

Il s'agit donc, non seulement de trouver une solution pour permettre à la CSD de survivre et donc à notre métier de continuer à être défendu de façon pleine et entière à côté du monde du transport routier de marchandises.

Pour ce faire, il n'y a qu'une solution, c'est de créer une confédération avec d'autres syndicats du transport !

Pourquoi une confédération?

Parce que la seule autre solution serait de fusionner avec une autre organisation professionnelle en devenant une sorte de commission, travaillant sur le déménagement. Autant dire ne plus rien peser face au monde du transport routier.

La confédération, sur laquelle nous travaillons avec nos partenaires historiques de l'UFT, ou tout au moins, avec tous ceux qui connaissent la même problématique, doit permettre :

A chaque syndicat représentant un métier de continuer à exister et à travailler sur ses problématiques propres, en adhérant à une structure dont la gouvernance traitant à égalité chaque membre sera des plus souples.

Vous l'aurez compris, le 1^{er} objectif est d'atteindre les 8% d'adhérents, le second est d'unir des professions très différentes, mais dont les valeurs sont depuis des décennies communes.

La confédération aura pour vocation à aider au renforcement de l'UFT dans les négociations sociales et du CLTL pour tous les dossiers transversaux aux côtés notamment de la FNTR ».

« A trop vouloir embrasser mal étreint.

Ceux qui prétendent défendre indifféremment tous les métiers du transport sont en train de s'emmêler les pieds aux seuls risques des professions qu'ils sont censés représenter. »

« La CSD murit, se renforce, se consolide. »